



Saint Loup-Lamairé, le 3 juillet 2013

**Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 12/06/2013 au Syndicat Mixte du Pays Thouarsais, à Thouars.**

**Personnes présentes :**

**Collèges des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux:**

**Dominique SIBILEAU**, Mairie de Saint Cyr en Bourg  
**Luc-Alain BERNARD**, Mairie de Neuil sur Layon  
**Jacques BOCQUIER**, Mairie de Saint Loup Lamairé  
**Joël GOUIGNARD**, Mairie de Luzay  
**Patrice HOUTEKINS**, Mairie de Thouars  
**André PASSELANDE**, Mairie de Saint Martin de Sanzay  
**Françoise BELY**, Conseil Régional Poitou-Charentes  
**Pascal BIRONNEAU**, Conseil Général des Deux-Sèvres  
**Dominique PAQUEREAU**, Conseil Général des Deux-Sèvres  
**Jean-Pierre ANTOINE**, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement  
**René CHARRON**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
**Bruno LEFEBVRE**, Communauté de Communes du Pays Loudunais  
**Yannick VERGNAULT**, Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux des Deux-Sèvres  
**Louis-Marie GREGOIRE**, Communauté de Communes de l'Argentonnais  
**Pierre BIGOT**, SIVU des Trois Vallées

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

**Claude TALINEAU**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres  
**Jean THARRAULT**, Association de Sauvegarde de l'Anjou  
**François-Marie PELLERIN**, Poitou-Charentes Nature  
**Paul PAULY-CALLOT**, UFC Que Choisir  
**Marie-Christine CHAPALAN**, Association Amis des Moulins des Deux-Sèvres Bocage Vendéen Gâtine  
**Pierre DAVID**, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes-Vendée

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

**Florence BARRE**, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
**Marc ANDRE**, DDT Maine et Loire  
**Frédéric NADAL**, DDT des Deux-Sèvres  
**Pierre POUGET**, DREAL Poitou-Charentes

**Personnes excusées :**

**Jean-Paul SOUTIF**, Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Daniel BEAUMONT**, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire  
**Marc RICHET**, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres  
**Jean-François LUQUET**, ONEMA  
**Patrick BERTRAND**, ONEMA

**Autres participants :**

**Guillaume KOCH**, Communauté de Communes de l'Argentonnois  
**Coralie DEBARRE**, Communauté de Communes de l'Argentonnois  
**Christophe BORDES**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres  
**Cyril GRIMAN**, Syndicat d'Eau du Val du Thouet  
**Flavie THOMAS**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
**Pierre PÉAUD**, SAGE Thouet / Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
**Ninon LERAY**, SAGE Thouet  
**Pierre GOHARD**, Animateur du SAGE Thouet

---

René CHARRON accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il rappelle que les 3 commissions thématiques constituées en janvier 2013 pour faciliter la rédaction de l'état initial se sont réunies pour la première fois les 15 et 16 mai 2013. Les membres présents ont donc pu débattre sur les premières données recueillies par la cellule d'animation et y apporter des compléments.

L'objectif de cette séance est de synthétiser les éléments présentés lors des commissions pour permettre aux membres de la CLE d'identifier les enjeux prioritaires du bassin versant. Il s'agit également d'indiquer les données qui ne peuvent pas être récupérées auprès des collectivités, associations et des services de l'Etat et qui devront faire l'objet d'études complémentaires.

La parole est ensuite donnée à Pierre GOHARD, animateur de la CLE du SAGE Thouet pour annoncer l'ordre du jour, à savoir :

- 1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012**
- 2. Synthèse des premières commissions thématiques**
- 3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne**
- 4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin**
- 5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013**

## 1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012

René CHARRON propose de valider le compte rendu de la séance de la CLE du 4 décembre 2012. Le compte rendu est validé par les 25 membres de la CLE présents ou représentés sans modification.

Frédéric NADAL rappelle les règles de fonctionnement de la CLE. La commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification ou la révision du SAGE que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. La validation des comptes rendus ne requiert donc pas l'atteinte du quorum.

## 2. Synthèse des premières commissions thématiques

### *Présentation du territoire / Etat des masses d'eau*

Pierre DAVID rappelle que l'activité piscicole devra être détaillée dans l'état initial.

Pascal BIRONNEAU s'interroge sur la méthode utilisée pour évaluer l'état des masses d'eau. Pierre GOHARD indique que les masses d'eau superficielles sont suivies par plusieurs réseaux de stations de mesure tandis que les eaux souterraines sont analysées au niveau des captages d'eau potable. Ce point sera détaillé en cours de séance.

Patrick HOUTEKINS demande pourquoi l'échéance 2015 concerne uniquement l'axe Thouet et non ses affluents, qui bénéficient d'un report d'échéance.

Pierre POUGET explique que la DCE prévoit des reports d'échéances ou d'établissement d'objectifs moins stricts pour les masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015. Pour ces masses d'eau, le report de délai est justifié par des critères de type technique, économique ou naturel.

### *Commission qualité*

Pierre GOHARD signale que les membres des commissions thématiques ont jugé nécessaire d'avoir une vision géographique des pesticides sur le bassin. L'étude de la FREDON Poitou-Charentes fait l'objet d'une synthèse générale qui ne prend pas en compte la partie Maine-et-Loire du bassin. **Il s'agira de présenter lors des prochaines commissions les stations et les molécules concernées par des dépassements du seuil de potabilité.**

**Jean THARRAULT souligne le manque de stations de suivi des eaux superficielles en Maine-et-Loire et la faible représentativité de la station de Chacé.**

Claude TALINEAU demande à préciser les normes de potabilité lorsque des teneurs en nutriments et produits phytosanitaires sont présentées.

Pascal BIRONNEAU propose de chiffrer le nombre de captages d'eau potable qui ont dû être abandonnés et d'en préciser la cause (qualité de l'eau, productivité,...).

Pierre GOHARD signale la difficulté d'obtenir des données liées à l'activité agricole. Des grandes tendances ont pu être interprétées à partir du Recensement Agricole de 2010. Cependant, les nombreuses communes soumises au secret statistiques en 2010 ne permettent pas d'obtenir des résultats homogènes à l'échelle du bassin. **Le besoin d'une étude des pratiques actuelles et des pressions agricoles a été exprimé lors des commissions thématiques.**

François Marie PELLERIN demande néanmoins à faire état de l'évolution de la surface irriguée et de la surface drainée au cours des dernières années.

Dans les compléments à apporter, Yannick VERGNAULT s'interroge sur l'intérêt de récupérer des données liées à la qualité des eaux distribuées. Il indique qu'elles sont toutes forcément conformes compte tenu des obligations réglementaires et du suivi de l'ARS.

Pierre GOHARD indique que cette partie est détaillée dans l'état initial des autres SAGEs. Elle permet de voir les éventuels dépassements de normes et d'identifier les nutriments ou molécules qui posent problèmes.

### ***Commission quantité***

Pierre BIGOT souligne l'importance de la connaissance des volumes produits à l'échelle du bassin versant. Il suggère de détailler les volumes d'eau potable importés et exportés de chaque collectivité.

La cellule d'animation dispose de ces données à l'échelle des syndicats. Cependant, une commune peut adhérer à un syndicat AEP sans pour autant être présente sur le bassin du Thouet. Les résultats devront donc être interprétés avec précaution.

Jean Marie PELLERIN approuve la difficulté de quantifier ces volumes même si un « ordre de grandeur » doit néanmoins figurer dans l'état initial du SAGE.

Pour les prélèvements liés à l'irrigation, Pascal BIRONNEAU souhaite que la distinction entre points de prélèvements et compteurs soit réalisée.

Bruno LEFEBVRE souhaite également faire état des petits prélèvements notamment l'inventaire des puits présents chez les particuliers. Certains d'entre eux sont localisés sur le cadastre.

Marie Christine CHAPALAN précise que des données sont disponibles auprès des collectivités compétentes en AEP.

**Pierre DAVID rappelle le manque de connaissance et les divergences d'opinion en matière d'impacts des plans d'eau sur le bassin du Thouet. Le besoin d'une étude complémentaire sur cette problématique a également été exprimé par les membres des commissions.**



Si une étude doit être lancée, Jean Marie PELLERIN conseille de récupérer rapidement les données liées aux plans d'eau en Vienne.

Pierre GOHARD informe que le suivi des rivières en étiage n'a pas encore été abordé par la cellule d'animation. Le service de protection contre les crues de la DDT86 sera contacté pour détailler ce volet.

Jean Marie PELLERIN propose de faire des synthèses par station et par décennie pour éventuellement, faire ressortir l'impact des activités sur les débits des cours d'eau.

Pascal BIRONNEAU indique que l'intensification des prélèvements en fonction des périodes de l'année peut avoir des influences plus ou moins importantes sur le débit des cours d'eau. Des données sont disponibles auprès de la CAEDS.

### ***Commission milieux***

Jean THARRAULT explique que l'état des ouvrages hydrauliques (notamment ceux en ruine) est, au même titre que la franchissabilité, la hauteur de chute et l'usage, une caractéristique à prendre en compte pour le rétablissement de la continuité écologique.

Jean Marie PELLERIN propose de se rapprocher des autres SAGE existants pour échanger sur la méthode d'élaboration de l'état initial. **Il indique qu'une étude sur la pré-localisation des zones humides devra être lancée lors de l'élaboration du SAGE.** Pierre GOHARD répond que des inventaires sont actuellement en cours sur les communes du Saint Varentais et sur certaines communes du Pays de Gâtine. **Il explique que la CLE devra, dans un premier temps, adopter un cahier des charges spécifique au SAGE Thouet d'ici la fin 2013 pour que les futurs inventaires se réalisent autour d'une méthodologie commune.**

### **3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne 2010 – 2015**

Florence BARRE rappelle les grandes étapes de l'élaboration du SDAGE 2016 - 2021. Le comité de bassin Loire Bretagne a consulté du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013 le public et les assemblées sur les « questions importantes ». C'est à partir de cette première consultation, visant à recueillir toutes les observations et propositions sur les grands enjeux de l'eau, que le comité de bassin va organiser la réflexion et la concertation dans les mois à venir pour réviser le SDAGE 2010 - 2015.

Une nouvelle consultation sera lancée en fin 2014 – début 2015 lorsque que le projet de SDAGE et son programme de mesures 2016 - 2021 auront été approuvés par le comité de bassin Loire Bretagne.

#### **4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin**

Florence BARRE présente les contrats territoriaux « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses » en cours de réalisation ou de préparation sur le bassin versant. **Elle explique que, dans le cadre du 10ème programme de l'agence, un avis motivé de la CLE (ou à défaut, du bureau de la CLE, lorsque la CLE ne peut se réunir à une date compatible avec le calendrier de validation du contrat) est demandé sur les projets de contrats avant leur présentation au conseil d'administration de l'AELB.**

Il s'agit bien de ne pas confondre « avis motivé » et « avis conforme » :

- Un avis motivé consiste à donner les raisons de cet avis, à le justifier ;
- Un avis conforme entraîne une obligation, pour celui qui le reçoit, de respecter les prescriptions de cet avis.

Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de son avis.

Cette consultation de la CLE permet de renforcer l'articulation entre les SAGE et les contrats territoriaux. Les SAGE en phase d'élaboration sont également concernés. La CLE doit vérifier que les enjeux et les problématiques traités dans le projet du contrat territorial sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation.

#### **5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013**

La première lettre d'information du SAGE Thouet a été diffusée en avril 2013. Elle est destinée à informer les collectivités du bassin de l'avancée du SAGE tout au long de son élaboration. La parution de la prochaine lettre est prévue pour octobre 2013.

**Conformément à la demande des membres de la CLE, le site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 ([www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)).** Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, contrats territoriaux) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration.

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, projets de contrat territorial,...).

Pierre GOHARD souhaite revenir sur les dossiers soumis à l'avis de la Commission Locale de l'Eau étant donné que cet aspect n'avait pas été clairement défini lors de la CLE précédente. Conformément à l'article R 214-37 du Code de l'Environnement, les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiqués au Président de la Commission Locale de l'eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis motivé sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.** Par conséquent, les dossiers de cette nature seront à l'avenir simplement listés en CLE et sur le site internet du SAGE; libre à chaque participant d'exprimer des remarques individuelles qui ne seront pas portées par la CLE en l'absence de SAGE approuvé.

Tous les points de l'ordre de jour ayant été abordés, René CHARRON remercie les membres de la CLE pour leur participation. Il indique que la rédaction de l'état initial et la récolte des données complémentaires se poursuivront en régie. La prochaine séance de la CLE est prévue pour décembre 2013 tandis que la rédaction des cahiers des charges des études complémentaires sera discutée en bureau de la CLE vers septembre/octobre 2013.



**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
du bassin versant du Thouet**



**Séance de la CLE - 12/06/2013 -**



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



## Ordre du jour



1. **Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012**
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. **Synthèse des premières commissions thématiques**
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



## Présentation du territoire Etat des masses d'eau



## Rédaction de l'état initial

- Synthèse des données et des connaissances existantes sur le territoire.
- Collecter de manière factuelle les données permettant de caractériser la ressource, les milieux et les usages  
= Constat de la situation actuelle



## Rôle des commissions

- **Constitution de 3 commissions thématiques:**
  - Gestion qualitative de la ressource en eau (34)
  - Gestion quantitative de la ressource en eau (32)
  - Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique (36)
- **Impliquer progressivement les membres de la CLE et des intervenants extérieurs dans la rédaction de l'état initial**
- **Recueillir la perception de chacun de ses membres sur le milieu, ses utilisations, les conflits d'usages existants, les atouts/contraintes des territoires**
- **Identifier les manques, indiquer la disponibilité de l'information ou faire ressortir les besoins d'études complémentaires.**

## Contenu de l'état initial

### Partie 1 : Contexte juridique

- Directives, lois sur l'eau, SDAGE, SAGE

### Partie 2 : Présentation générale du territoire

- Situation administrative
- Relief, climat, géologie, hydrographie, hydrogéologie
- Acteurs de l'eau sur le territoire
- Documents d'urbanisme

### Partie 3 : Qualité de l'eau

- Qualité des masses d'eau superficielles
- Qualité des masses d'eau souterraines

### Partie 4 : Quantité

- Hydrologie
- Etiage / Assecs
- Piézométrie
- Zone de Répartition des Eaux
- Risque d'inondation

### Partie 5 : Présentation du milieu aquatique et naturel

- Espaces naturels remarquables
- Zones humides
- Plans d'eau
- Peuplement piscicole actuel
- Continuité écologique
- Morphologie des cours d'eau
- Végétation aquatique et rivulaire
- Espèces envahissantes

### Partie 6 : Usages

- Alimentation en eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Agriculture
- Industrie
- Loisirs et tourisme

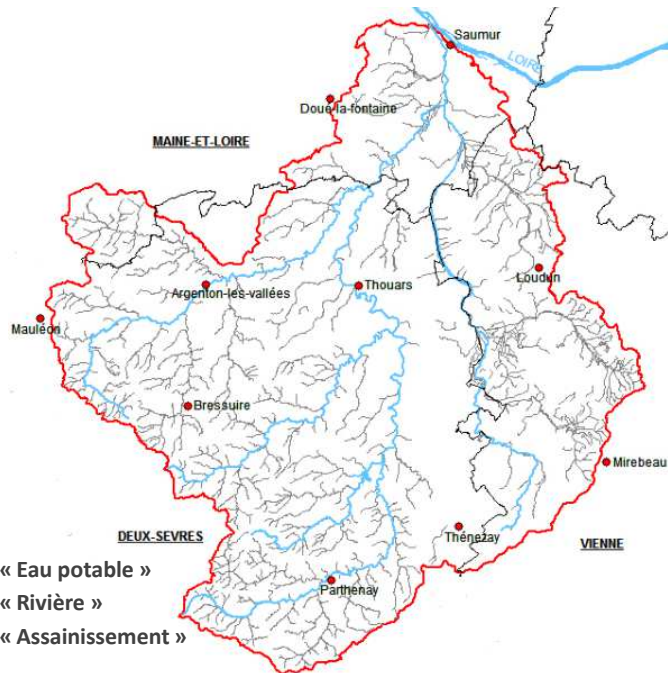
## Calendrier de travail pour 2013

2013	Etat initial	Diagnostic	Commissions thématiques	Bureau de CLE	CLE		
Janvier						Composition des commissions. Compilation des données nécessaires à la rédaction de l'état initial.	
Février						↓	
Mars							
Avril							
Mai							Présentation des différents volets de l'état initial provisoire aux commissions.
Juin							Etat d'avancement de l'état initial Besoin d'études complémentaires ?
Juillet							Complément état initial
Août							↓
Septembre							
Octobre							
Novembre							Présentation d'une version rédigée de l'état initial provisoire
Décembre							Présentation de l'état initial provisoire Lancement du diagnostic et des études complémentaires



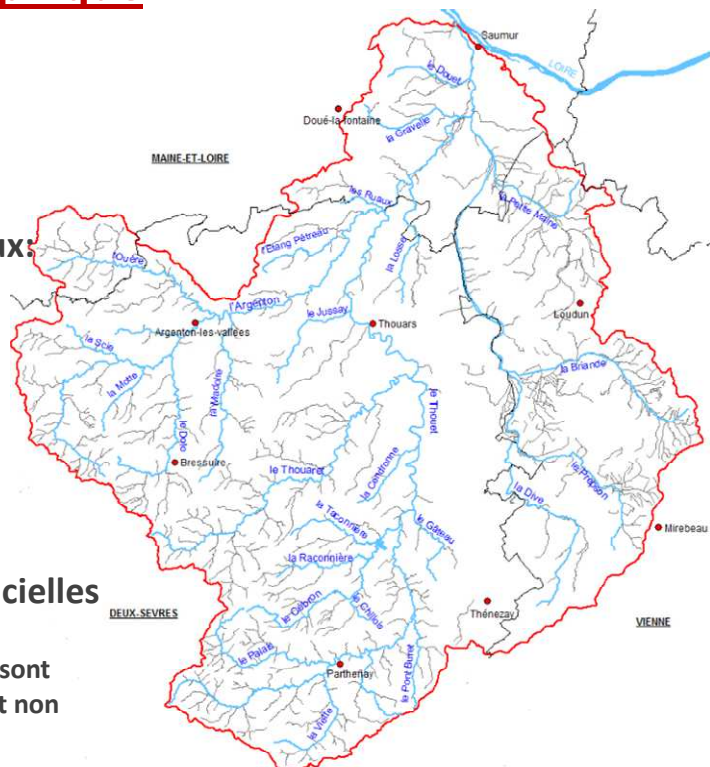
## Le bassin versant du Thouet

- 3 385 km<sup>2</sup>
- 2 régions
- 3 départements :
  - Deux-Sèvres: 65 %
  - Vienne: 22 %
  - Maine-et-Loire: 13 %
- 20 Communautés de Communes  
2 Communautés d'Agglomération
- 193 communes
- 234 000 habitants
- 14 Collectivités dotées d'une compétence « Eau potable »
- 11 Collectivités dotées d'une compétence « Rivière »
- 11 Collectivités dotées d'une compétence « Assainissement »



## Le réseau hydrographique

- 2423 km de cours d'eau
- Thouet: 142 km
- 5 sous bassins principaux:
  - BV du Thouet : 1 081 km<sup>2</sup>
  - BV de la Dive : 1 037 km<sup>2</sup>
  - BV de l'Argenton : 780 km<sup>2</sup>
  - BV du Thouaret : 309 km<sup>2</sup>
  - BV du Cébron : 164 km<sup>2</sup>
- 34 masses d'eau superficielles
- Le Thouet et le canal de la Dive sont domaniaux en Maine-et-Loire et non domaniaux en Deux-Sèvres.

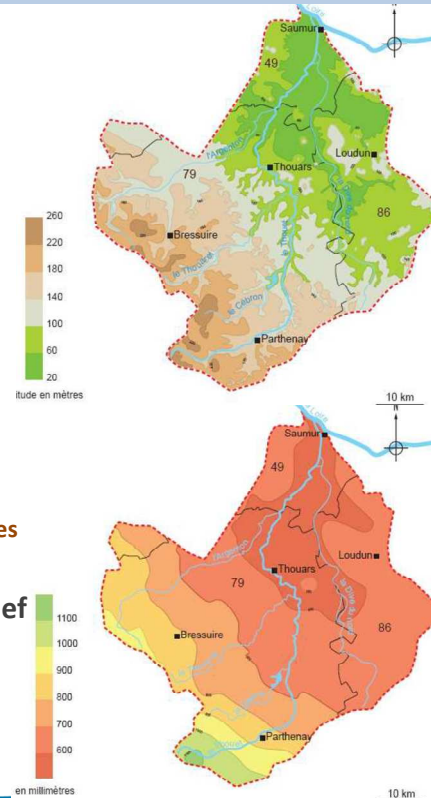




## Relief / Climat

2. Synthèse des premières commissions thématiques

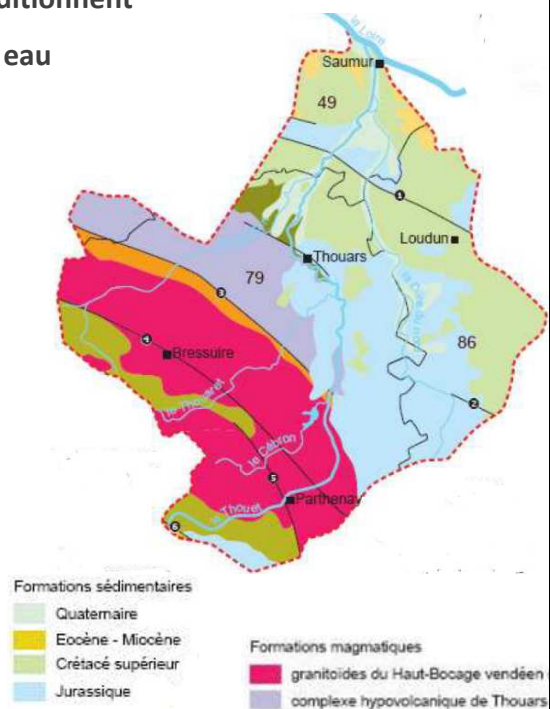
- **2 unités bien distincts:**
    - Zone haute caractérisée par l'axe Parthenay / Bressuire
    - Zone de plaine s'étendant à l'est du Thouarsais jusqu'à Saumur
  - **Altitude max : 272 m au Terrier de Saint martin**
  - **Altitude min : 30 m à la confluence avec la Loire**
  - **Pente moyenne du Thouet : 2.5 ‰**
  - **Climat océanique – Hiver doux et températures modérées**
  - **Forte hétérogénéité des précipitations liés au relief**
- 500 mm < Précipitations < 1 100 mm**



## Contexte géologique

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **2 grands ensembles géologiques qui conditionnent la capacité de formation des réserves en eau**
  - Sols cristallins du massif armoricain
  - Roches sédimentaires du bassin parisien
- **Socle parcouru par des failles verticales majeures**
- **Hydrogéologie / principaux aquifères :**
  - Le Dogger
  - Le Jurassique Supérieur
  - Le Crétacé supérieur
  - L'infra Toarcien
- **8 masses d'eau souterraines**

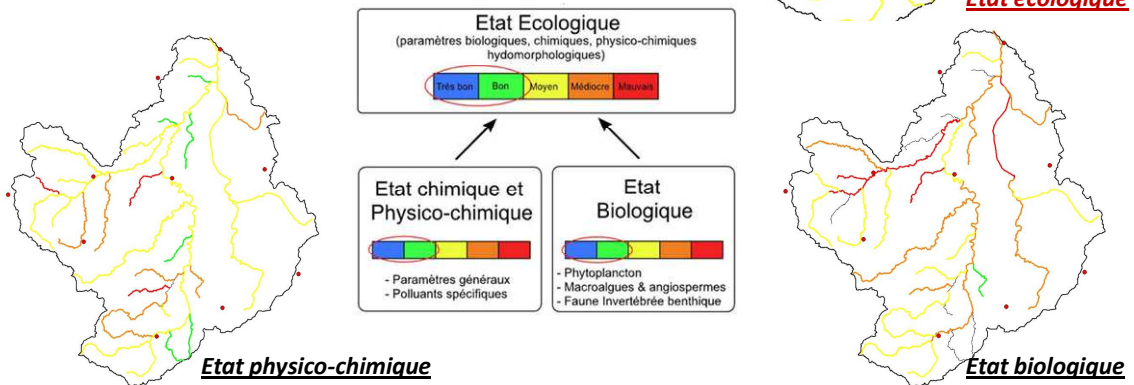


## Etat des masses d'eau superficielles en 2010

2. Synthèse des premières commissions thématiques

### 34 masses d'eau superficielles

- **Aucune des masses d'eau n'atteint le Bon Etat Ecologique**
  - Etat physico-chimique déclassant sur toutes les masses d'eau sauf la Gravelle, les Ruaux, la Losse, la Cendronne, le Pont Buret, le Gerson
  - Etat biologique déclassant sur toutes les masses d'eau sauf le Gâteau



## Etat des masses d'eau souterraines en 2010

2. Synthèse des premières commissions thématiques

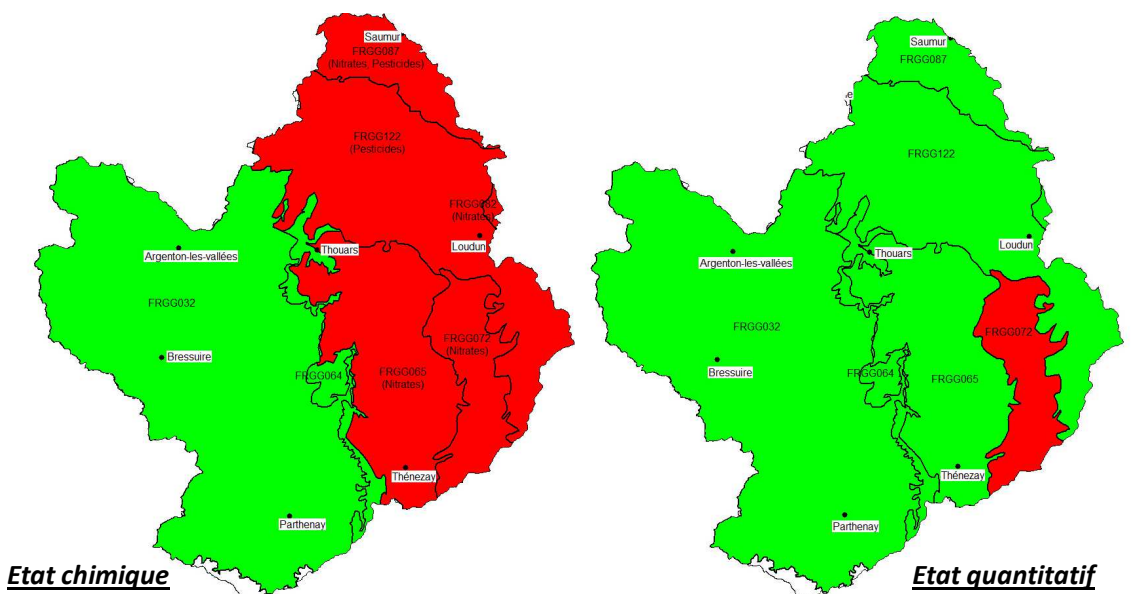
### 7 masses d'eau souterraines

Etat qualitatif déclassant pour 5 ME:

Déclassement nitrates : 4 ME  
Déclassement pesticides : 2 ME

Etat quantitatif déclassant pour 1 ME: **FRGG072**

Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou



## Délais fixés pour le respect de la DCE

2. Synthèse des premières commissions thématiques

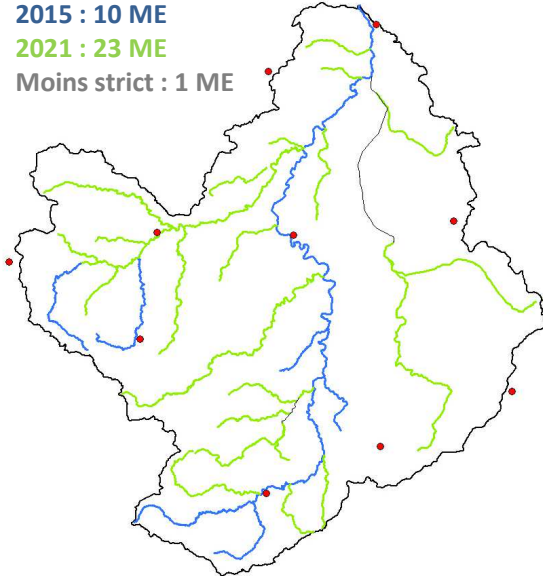
### Masses d'eau superficielles

#### Objectif écologique:

2015 : 10 ME

2021 : 23 ME

Moins strict : 1 ME



Délai ME superficielles

### Masses d'eau souterraines

#### Objectif quantitatif :

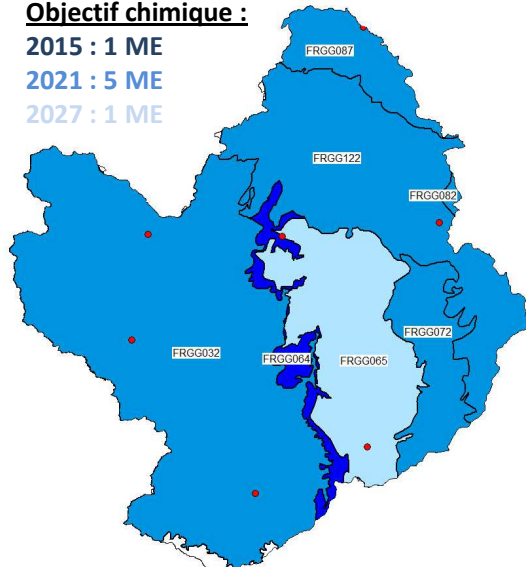
2015 pour toutes les ME

#### Objectif chimique :

2015 : 1 ME

2021 : 5 ME

2027 : 1 ME



Délai chimique ME souterraines

## Etat des plans d'eau en 2010

3. Etat des masses d'eau DCE

- 1 Masse d'Eau: FRGL140, Retenue du Cébron

Etat écologique : **Médiocre**

Délai écologique : **2021**

Construction du barrage : 1980 -1982

Superficie : 186 hectares

Volume : 11.5 Mm<sup>3</sup>

Principale fonction:

- Eau potable (7.2 Mm<sup>3</sup> )

- Irrigation et soutien d'étiage (3.5 Mm<sup>3</sup> )



*Vue aérienne de la retenue I du Cébron (CG 79)*



## Commission « Qualité »

### Réseaux des stations de mesure : eaux superficielles

2. Synthèse des premières commissions thématiques

Source des données : Base OSUR

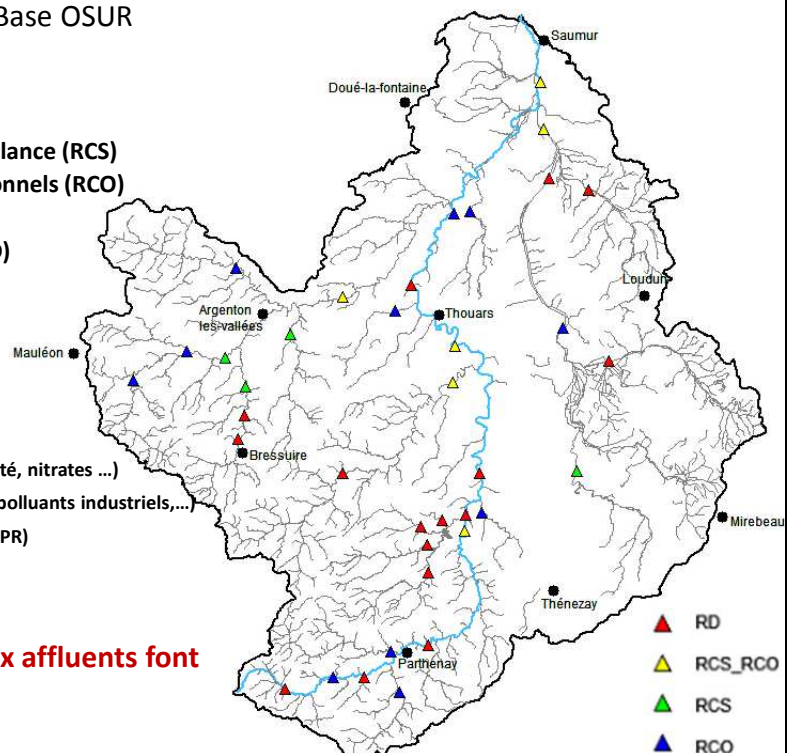
#### 37 stations :

- 4 Réseaux de Contrôle de Surveillance (RCS)
- 11 Réseaux de Contrôle Opérationnels (RCO)
- 6 Réseaux de Contrôle / RCO
- 16 Réseaux Départementaux (RD)

#### Données récoltées:

- Physico-chimique (T°, o<sub>2</sub>, pH, turbidité, nitrates ...)
- Chimique (Pesticides, métaux lourds, polluants industriels,...)
- Hydrobiologique (IBGN, IBD, IBMR, IPR)

**Le Thouet et ses principaux affluents font  
l'objet d'un suivi**





## Qualité des eaux superficielles : nitrates

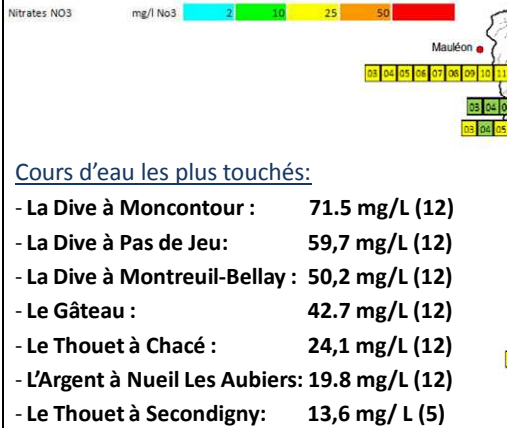
2. Synthèse des premières commissions thématiques

Entre 4 et 12 mesures par an et par station

Teneur parfois supérieur au seuil des 50 mg/L

Pas d'évolution significative au cours des 10 dernière années

Qualité du cours d'eau	Très bonne	bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
Classe qualité	Bleu	vert	Jaune	Orange	Rouge
Indice qualité	100	80	60	40	20



Cours d'eau les plus touchés:

- La Dive à Moncontour : 71.5 mg/L (12)
- La Dive à Pas de Jeu: 59,7 mg/L (12)
- La Dive à Montreuil-Bellay : 50,2 mg/L (12)
- Le Gâteau : 42.7 mg/L (12)
- Le Thouet à Chacé : 24,1 mg/L (12)
- L'Argent à Nueil Les Aubiers: 19.8 mg/L (12)
- Le Thouet à Secondigny: 13,6 mg/L (5)

## Qualité des eaux superficielles : pesticides

2. Synthèse des premières commissions thématiques

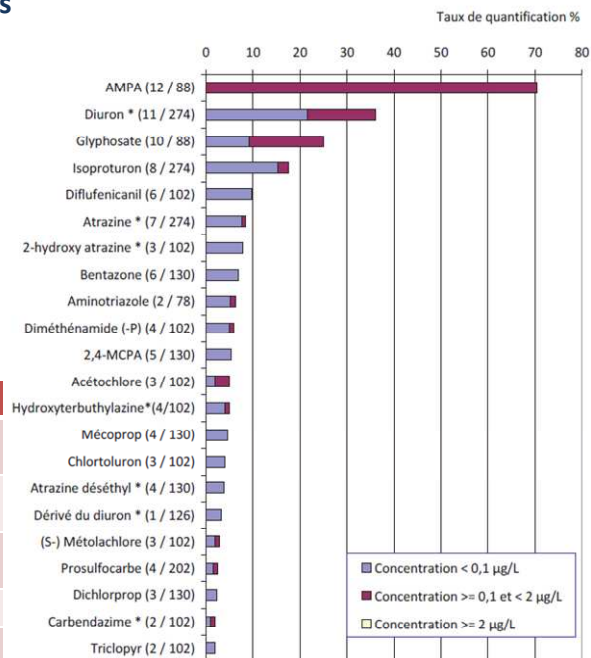
35 substances identifiées sur 12 stations de suivi:

- Forte contamination par l'AMPA
- Importance des urées (diuron, isoproturon)
- **Prédominance des herbicides à usages multiples**

Evolution sur 10 ans :

- Très forte baisse des quantifications d'atrazine, d'atrazine-déséthyl et d'aminotriazole
- Augmentation de l'isoproturon
- Disparition de la simazine et de la terbuthylazine

Nom	Famille	Usage dominant
AMPA	Amino - phosphates	Produit de dégradation du Glyphosate
Glyphosate		Dés herbant utilisé par les particuliers, les collectivités et les agriculteurs.
Diuron	Urées substituées	Dés herbant total à usage agricole et non agricole. Interdit depuis 2008
Isoproturon		Dés herbant des céréales
Atrazine	Triazines	Dés herbant du maïs. Interdit depuis 2003
Atrazine - déséthyl		Produit de dégradation de l'Atrazine

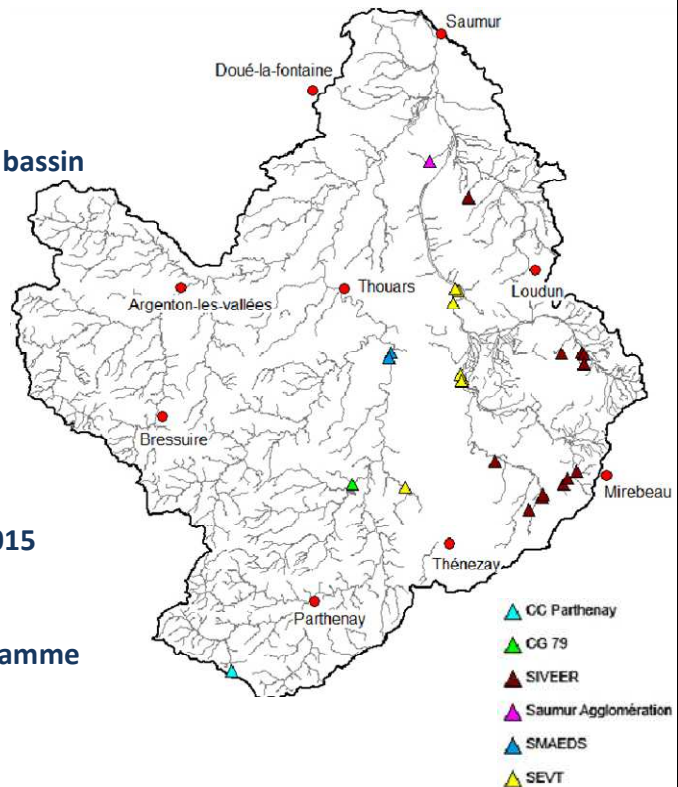


Synthèse 2006-2010 sur la contamination de l'environnement par les produits phytosanitaires en Poitou-Charentes (FREDON Poitou-Charentes).

## Réseaux des stations de mesure : eaux souterraines

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Base de données ADES
- 22 captages d'eau potable sur le bassin
  - 12 ouvrages SIVEER
  - 7 ouvrages SEVT
  - 1 ouvrage SMAEDS
  - 1 ouvrage CC Parthenay
  - 1 ouvrage CAEDS
- 11 ouvrages identifiés comme prioritaires dans le SDAGE 2010-2015
- 5 bassins concernés par un programme RE-sources



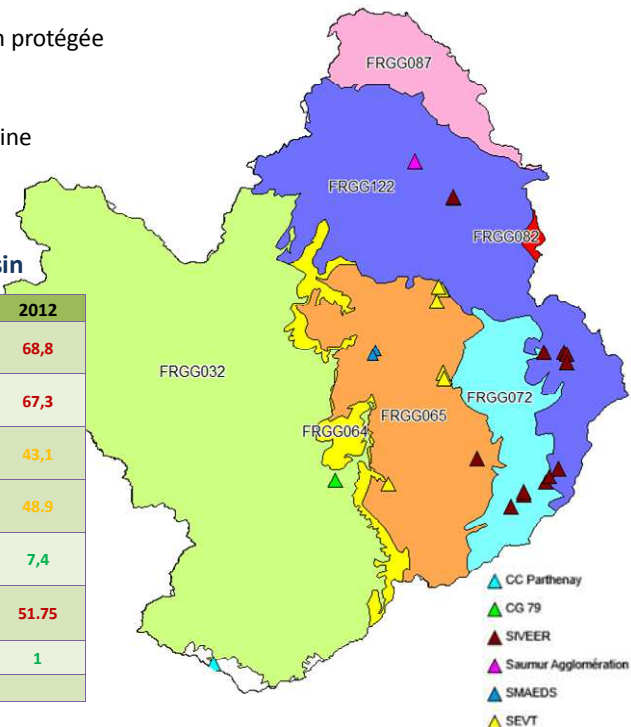
## Qualité des eaux souterraines : nitrates

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Des teneurs en nitrates très variables selon l'aquifère exploité
  - Nappe libre du Dogger très vulnérable
  - Nappe captive du Jurassique supérieur bien protégée
- Age apparent de l'eau variable
  - 60 % d'eau ancienne pour le captage de Ligaine
  - Eau récente pour les Lutineaux F3
  - Entre 20 et 30 ans pour Pas de Jeu F3
- Près de 30 captages abandonnés sur le bassin

	2008	2009	2010	2011	2012
Lutinaux (3 forages)	68,3	68,69	71,1	73,1	68,8
Pas de Jeu (3 forages)	73,8	72,7	71,8	71,4	67,3
Ligaine (2 forages)	70,5	62,7	59,3	51,1	43,1
Le Chillou	49,73	50,6	51,9	53,8	48,9
Montreuil Bellay	9	9	20	6,8	7,4
Saint Léger de Montbrillais	48,25	48	49	46,4	51,75
Guesnes	1	0,7	0,9	1	1
Chouppes	33		36	32	

Taux de nitrates dans les captages AEP en mg/l



## Qualité des eaux souterraines : pesticides

2. Synthèse des premières commissions thématiques

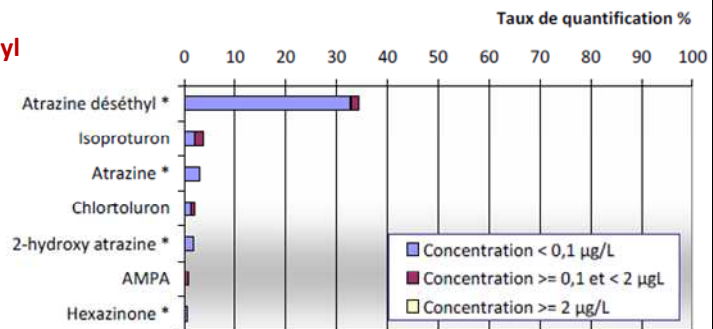
### • 18 substances identifiées pour la partie Poitou-Charentes :

#### - Prédominance de l'Atrazine-déséthyl

- Pas de dépassements sur les captages du SEVT

- Augmentation du taux d'Atrazine sur la captage de Ligaine depuis juin 2011 ( avec 0.07 µg en octobre 2012)

- Pas de présence de pesticides sur les captages du SIVEER



### • Principales substances identifiées sur le captage de Montreuil-Bellay (49) :

Pesticides (µg)	2008	2009	2010	2011	2012
AMPA	0,15	0,56			
Atrazine-2-hydroxy	0,08	0,06	0,04	0,04	0,035
Glyphosate		0,23		0,23	
Bentazone	0,44	0,27	0,36	0,22	0,23

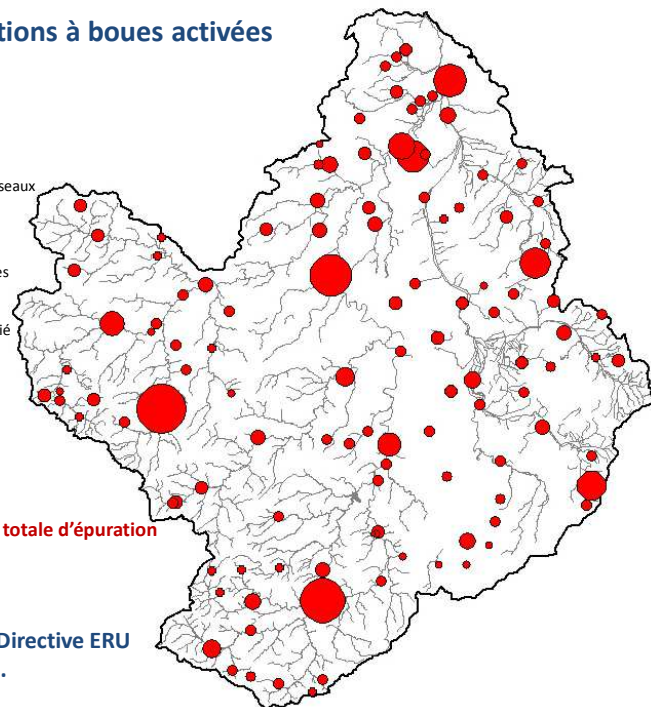
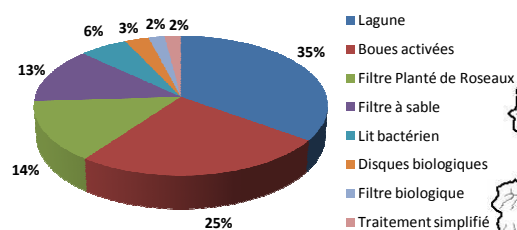
## Rejets domestiques : parc des STEP

2. Synthèse des premières commissions thématiques

### • 9 collectivités dotées de la compétence assainissement collectif

### • 152 stations d'épuration dont 38 stations à boues activées

(86 % de la capacité épuratoire)



### • 12 stations > 2000 EH

### • Capacité totale épuratoire : 267 000 EH

STEP Bressuire: 60 000 EH  
 STEP Thouars: 42 500 EH  
 STEP Parthenay: 35 000 EH } 51 % de la capacité totale d'épuration

### • 4 Stations non conformes au 31/12/2012 à la Directive ERU selon le Portail de l'Assainissement communal.

## Autres éléments présentés

- **Assainissement Non Collectif:**

Nombre de dispositifs existants / diagnostics / conformité pour la partie Deux-Sèvres.

- **Rejets industriels**

Nombre d'industries redevables à l'AELB pour leur rejet, raccordement, rendements ( MO, MES, METOX, MP, MI et NR) et secteur d'activités.

- **Schémas Départementaux de Carrières**

Nombre de carrières recensés, surface concernée, production autorisée.

- **Données agricoles issus du RGA 2010**

Nombre d'exploitations agricoles, travail dans les exploitations, Surface Agricole Utilisée, Cheptel, Orientation technico-économique de la commune et la superficie enterre labourable, en cultures permanentes et toujours en herbe.

## Compléments à apporter

- **Qualité des eaux superficielles :**

Analyse géographique des pesticides – données pour la partie Maine-et-Loire : [Base OSUR](#)

Qualité en Matières Azotées hors Nitrates, Matières Organiques et OXYdables, Matières Phosphorées : [Base OSUR](#)

Pratiques actuelles en matière de traitements phytosanitaires réalisées pour l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires

- **Eau potable:**

Qualité des eaux distribuées pour l'AEP – Prix de l'eau : [ARS / Collectivités](#)

Délimitation des PPC et état d'avancement des procédures (DUP): [ARS / Collectivités](#)

Liste des captages abandonnés : [ARS](#)

Actions mises en œuvre pour la sécurité de l'approvisionnement: [ARS / Collectivités](#)

- **Assainissement:**

Collectif : Conformité locale des dispositifs, type (mixte , séparatif) et état des réseaux , flux rejeté en MO, MES, NTK, Pt : [SATESE / DDT](#)

Non collectif : Nombre de dispositifs existants / conformité en 49 et 86 ; identifier rejets directs dans le cours d'eau : [SPANC / SATESE / DDT](#)

Rejets industriels en 2012 : [AELB Loire Bretagne](#)

- **Agriculture :**

Evaluation des pressions agricoles liées aux pollutions diffuses, Zones soumises à l'érosion des sols (lessivage) MAE : [Etudes complémentaires](#)

- **Carrières:**

Extraction en nappe alluviale, production réalisée : [UNICEM](#)



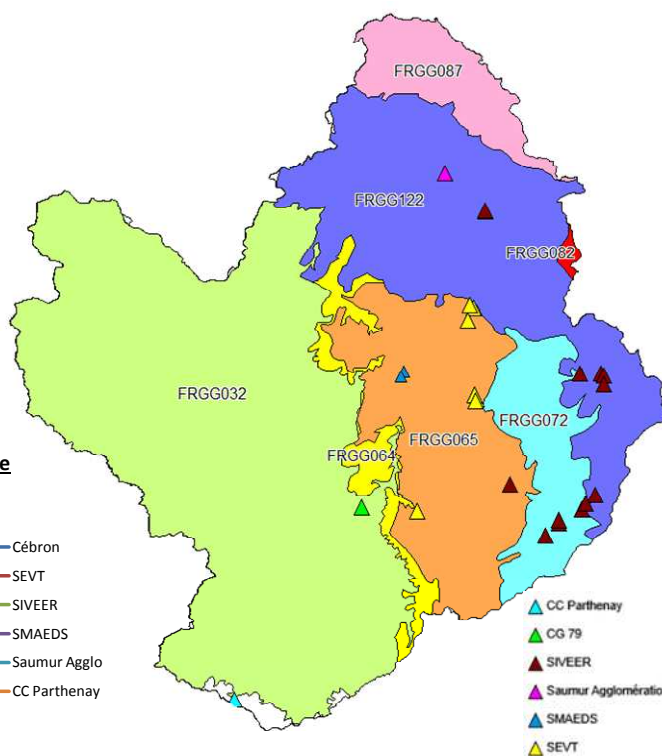


## Commission « Quantité »

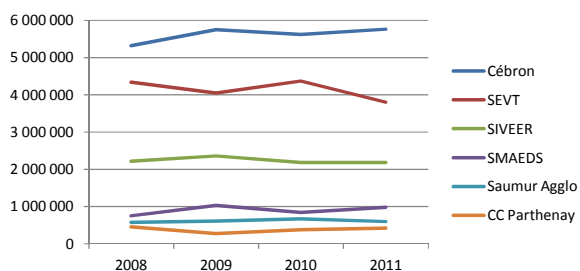
### Prélèvements pour l'AEP

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **22 captages sur le bassin**
  - 12 ouvrages SIVEER
  - 7 ouvrages SEVT
  - 1 ouvrage SMAEDS
  - 1 ouvrage CAEDS
  - 1 ouvrage CC Parthenay
- **Des prélèvements AEP concentrés sur la partie est du bassin**
- **13.7 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2011**
- 14.1 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2010
- 14.1 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2009
- 13.8 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2008



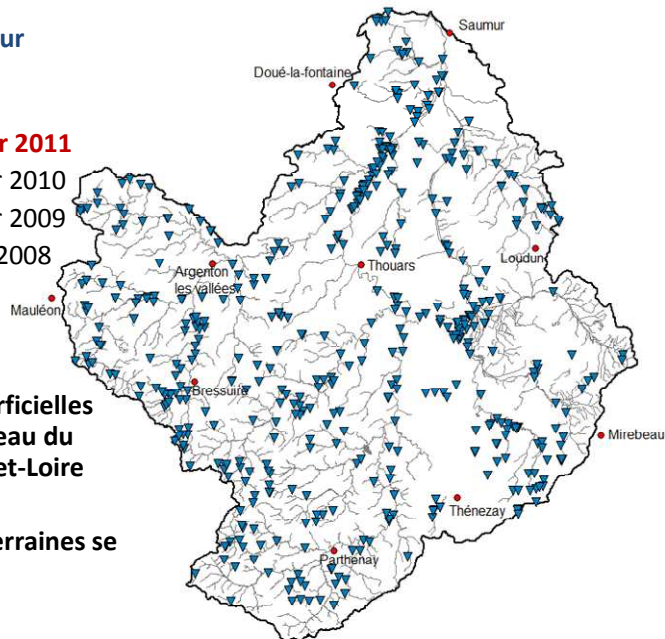
**Evolution de la production d'eau potable**



## Prélèvements pour l'irrigation

2. Synthèse des premières commissions thématiques

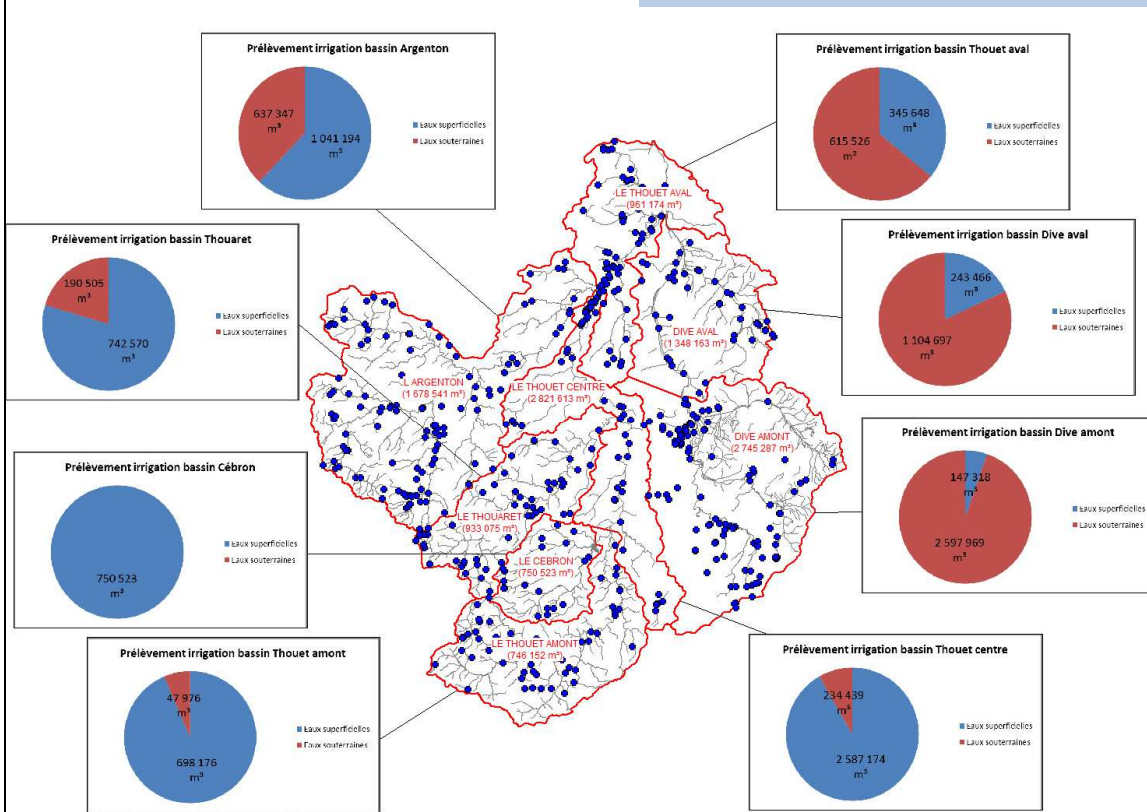
- Des prélèvements agricoles répartis sur l'ensemble du bassin
- **11.9 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2011**
- 13.1 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2010
- 13.2 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2009
- 9.2 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2008
- **460 compteurs recensés en 2011**
- **36 % des prélèvements des eaux superficielles sont effectués entre le Thouet au niveau du Cébron et la frontière avec le Maine-et-Loire**
- **46 % des prélèvements en eaux souterraines se situent sur la Dive amont.**



**Prélèvements dans les eaux superficielles > Prélèvements dans les eaux souterraines**  
 ( 6556069 m<sup>3</sup> > 5428459 m<sup>3</sup> pour l'année 2011 )

## Prélèvements pour l'irrigation par sous bassin

2. Synthèse des premières commissions thématiques



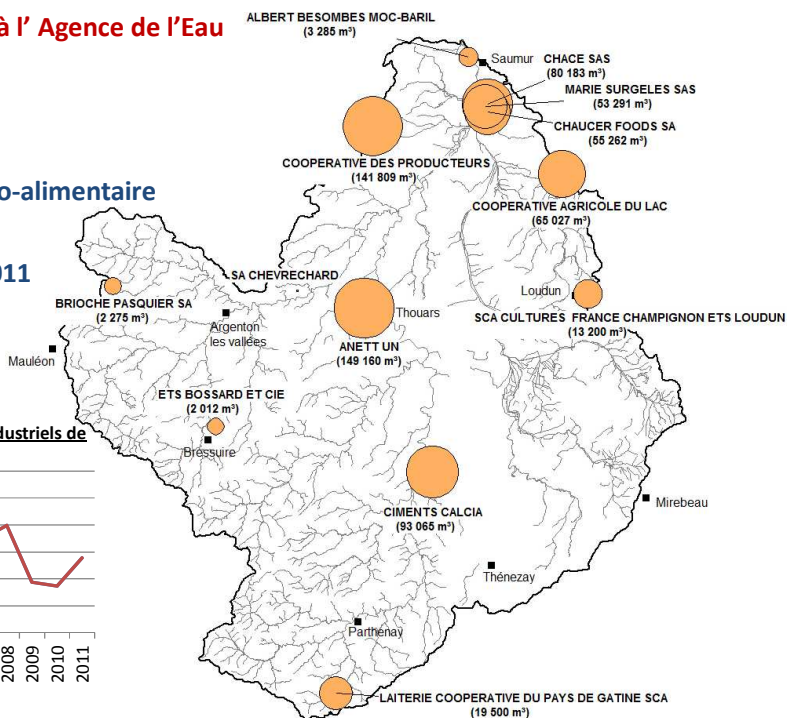
# Prélèvements pour l'industrie

- 12 industries redevables à l' Agence de l'Eau

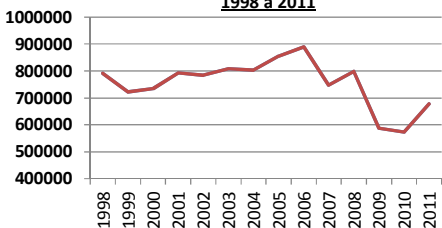
- 6 en Maine-et-Loire
- 5 en Deux-Sèvres
- 2 en Vienne

- 83 % issus du secteur agro-alimentaire

- 678 069 m<sup>3</sup> prélevé en 2011



Evolution des prélèvements industriels de 1998 à 2011



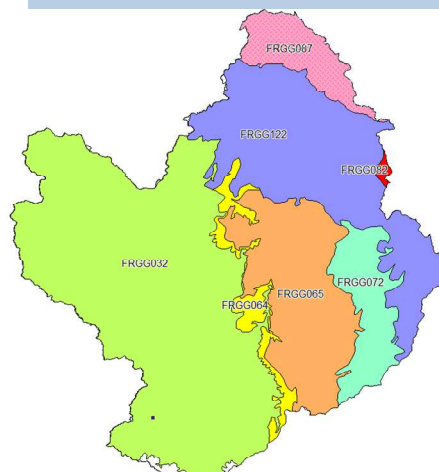
**Principaux préleveurs :**

Anett, Coopérative des producteurs légumiers et Ciment Calcia

## Prélèvements: synthèse

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 26.4 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2011
- 27.8 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2010
- 27.9 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2009
- 23.7 Mm<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour 2008
- Répartition par usage en 2011 :
  - AEP : 52 %
  - Irrigation : 45 %
  - Industrie : 3 %



Répartition globalement similaire sur les 5 dernières années

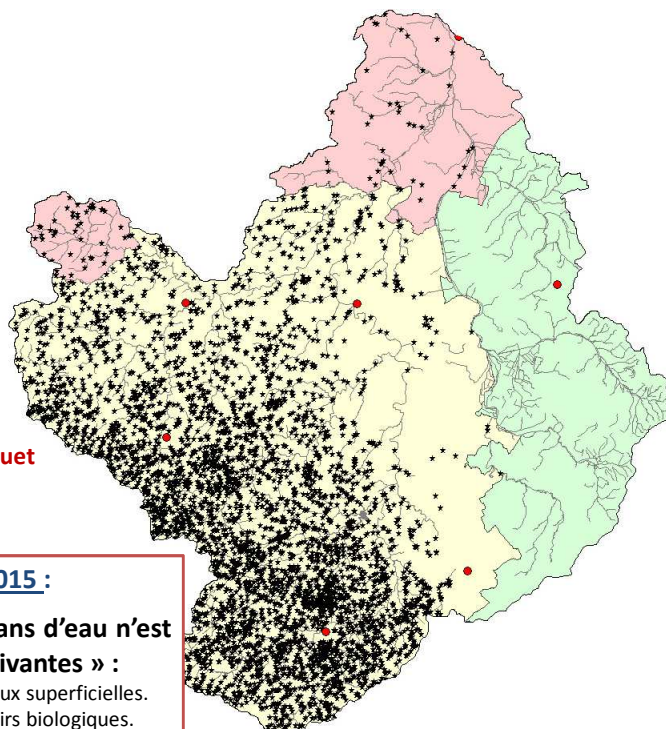
- **Synthèse des ressources sollicitées :**

	FRGG065 Calcaires et marnes du Dogger	FRGG072 Calcaires et marnes du Jurassique supérieur	FRGG064 Calcaires et marnes de l'infra Toarcien	FRGG122 Sables et grès libres du Cénomanién unité Loire	FRGG087 Craie du Séno-Turonien du BV de la Vienne	FRGG032 Le Thouet (socle)	Eaux superficielles	
AEP	4 781 597	682 089	0	2 109 566	0	420 557	5 760 826	52%
Irrigation	1 230 395	1 643 243	10 430	1 673 298	134 462	736 631	6 558 344	45%
Industrie	0	0	0	155 009	68 312	2 275	430 698	3%
	23%	9%	0%	15%	1%	4%	48%	100%

## Plans d'eau

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **Pour les Deux-Sèvres :**  
4 736 plans d'eau recensés
- **Pour le Maine et Loire :**  
110 plans d'eau recensés  
Surface : 1 142 270 m<sup>2</sup>  
Volume : 1 887 462 m<sup>3</sup>
- **Pour la Vienne :**  
Données non récupérées
- **Forte densité sur les sous bassins du Thouet amont, du Thouaret et de l'Argenton**



### Disposition 1 C2 du SDAGE 2010 – 2015 :

« La mise en place de nouveaux plans d'eau n'est autorisée qu'en dehors des zones suivantes » :

- les bassins versants classés en ZRE pour les eaux superficielles.
- les bassins versants où ils existent des réservoirs biologiques.
- les secteurs où la densité de plans d'eau est déjà importante.

## Débits des rivières

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Réseau de mesure : 14 stations en service
- Régime fluvial: Pluvio-océanique

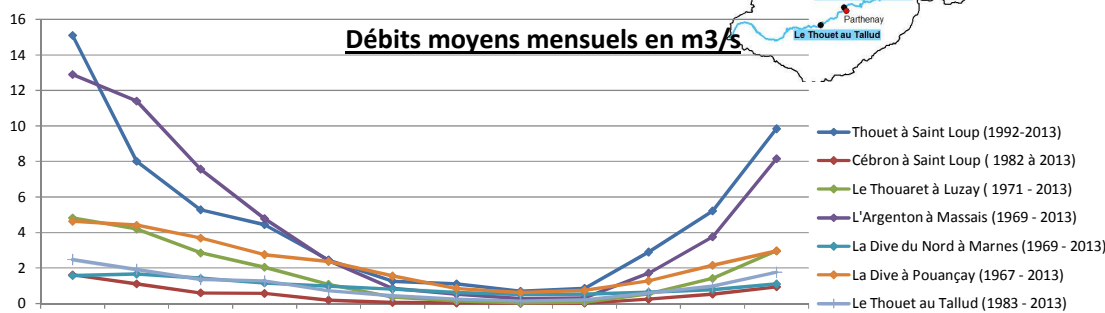
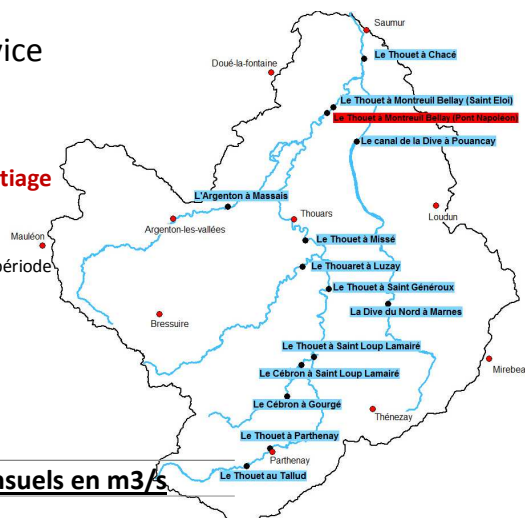
**Forte amplitude entre les débits de crue et les débits d'étiage**

### ME du socle:

Pics importants des débits suite à une pluie et faible soutien des nappes en période d'étiage

### ME sur le bassin sédimentaire:

Hydrogramme amorti soulignant l'effet des nappes.



## Débits des rivières à l'étiage

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Distinction entre les débits objectifs fixés par le SDAGE et les seuils de coupure fixés par la Police de l'eau.
- 1 point nodal fixé par le SDAGE à Montreuil-Bellay :
  - Débit Objectif d'Etiage (DOE): 0.5 m³/s
  - Débit d'étiage seuil d'alerte (DSA) : 0.6 m³/s
  - Débit de crise : 0.2 m³/s
- 5 stations dotées d'un seuil de coupure

Rivière	Thouet	Thouaret	Argenton	Thouet	Dive du Nord
Site hydrologique	Saint Loup	Luzay	Massais	Montreuil Bellay	Marnes
Unité	m3/s	m3/s	m3/s	m3/s	m3/s
Code hydro	L8122125	L8213010	L8343010	L8402135	L8503010
Débit Objectif Etiage (DOE)				0,50	
Débit Seuil Alerte Printemps (DSAP)	0,70	0,40	0,85	0,60	0,70
Débit Coupure Printemps (DCP)	0,24	0,08	0,24	0,20	0,40
Débit Seuil Alerte Eté ((DSA)	0,24	0,08	0,24	0,60	0,60
Débit Coupure Eté (DC)	0,06	0,02	0,065	0,20	0,20
DSAE	0,24	0,08	0,240	0,60	0,60



## Débits des rivières à l'étiage

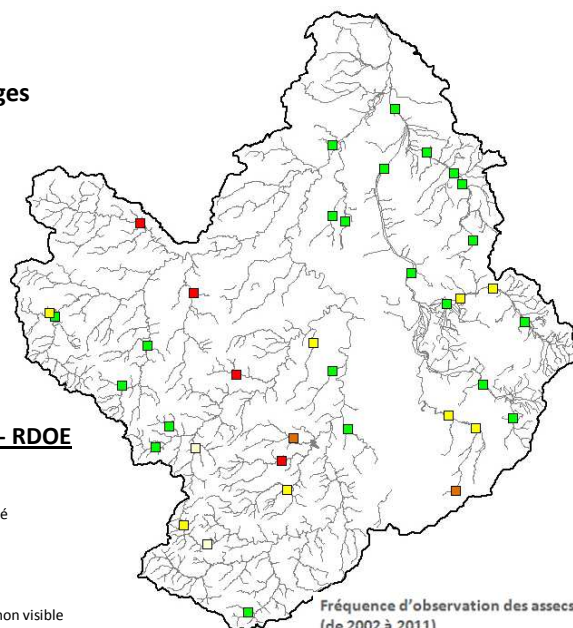
Source des données : ONEMA

**Réseau Départemental d'Observation des Etiages**  
25 stations suivies depuis 1990

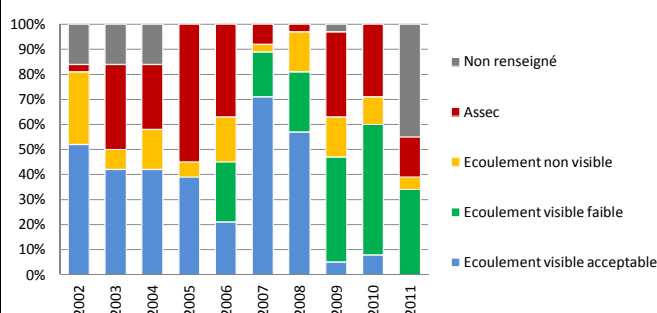
### Analyse de 2002 à 2011

• **Années les plus touchées :**  
2003, 2005, 2006, 2009, 2010

• **Cours d'eau les plus sensibles :**  
L' Ouère, la Madoire, la Gâtine, la Raconnière,  
la Taconnière, la Dive du Nord



### Suivi des écoulements en période d'étiage - RDOE



## Compléments à apporter

### 5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

#### - Eaux souterraines :

Suivi piézométrique des nappes, battements annuels, seuils d'alerte et de coupure : [BRGM](#)

#### - Hydrologie :

Analyse des débits d'étiage sur le bassin (VCN, QMNA) : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

Respect des DCR sur une période donnée : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

Restrictions appliquées en période de crise (alertes, coupures) : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

#### - Eau potable

Besoin pour l'alimentation en eau potable : [CG, collectivités](#)

Importation / exportations : [CG, collectivités](#)

#### - Plans d'eau :

Amélioration de la connaissance et de l'incidence des plans d'eau : [Etude complémentaire](#)

#### - Risques inondation:

PPRI, service de prévention des crues, caractéristiques des crues, arrêtés de catastrophes naturels

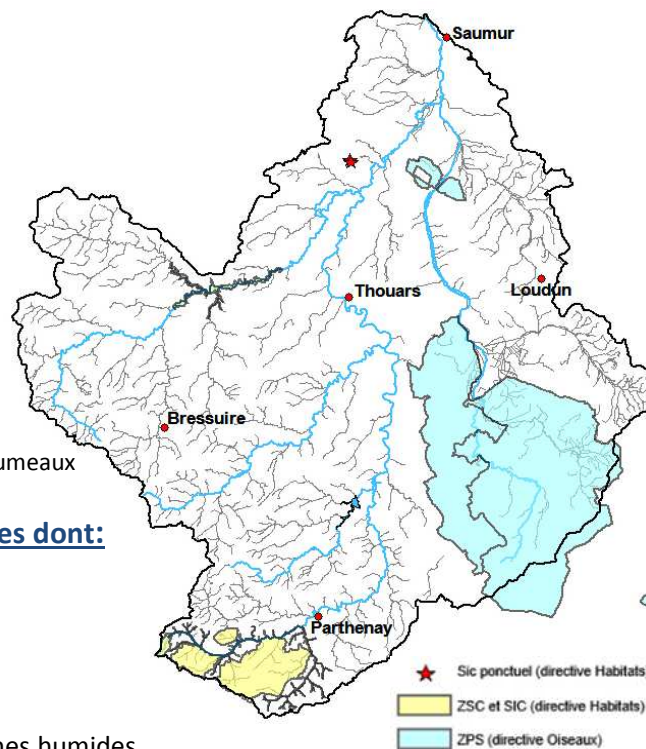


## Commission « Milieux »

### Espaces naturels remarquables

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 6 sites Natura 2000 :
  - 3 au titre de la directive Habitats
  - 3 au titre de la directive Oiseaux
- 71 ZNIEFF de type I
- 10 ZNIEFF de type II
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
  - ✓ Plaine de St-Jean de Sauves
  - ✓ Plaine de Mirebeau et de Neuville
  - ✓ Plaines de St-Jouin et d'Assais-les-Jumeaux
- 22 sites Espaces Naturels Sensibles dont:
  - 7 en Vienne (≈ 150 ha)
  - 8 en Maine et Loire (≈ 8 150 ha)
  - 7 en Deux Sèvres (≈ 250 ha)



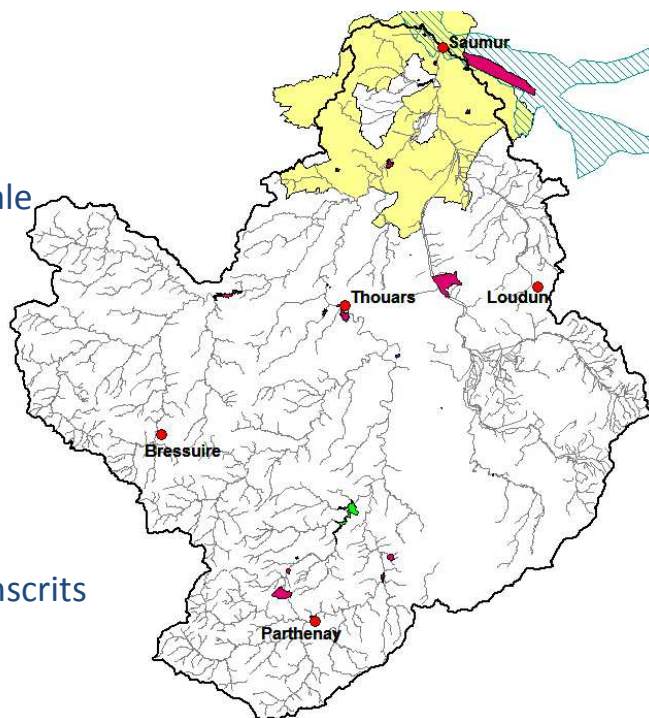
### Grands types de milieux :

Boisements, pelouses sèches, landes, zones humides, ...

## Espaces naturels remarquables

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 1 Parc Naturel Régional
  - ✓ PNR Loire Anjou Touraine
- 1 Réserve Naturelle Nationale
  - ✓ RNN Toarcien (géologique)
- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
  - ✓ Retenue du Cébron
  - ✓ Marais de Distré
- 10 sites classés et 21 sites inscrits

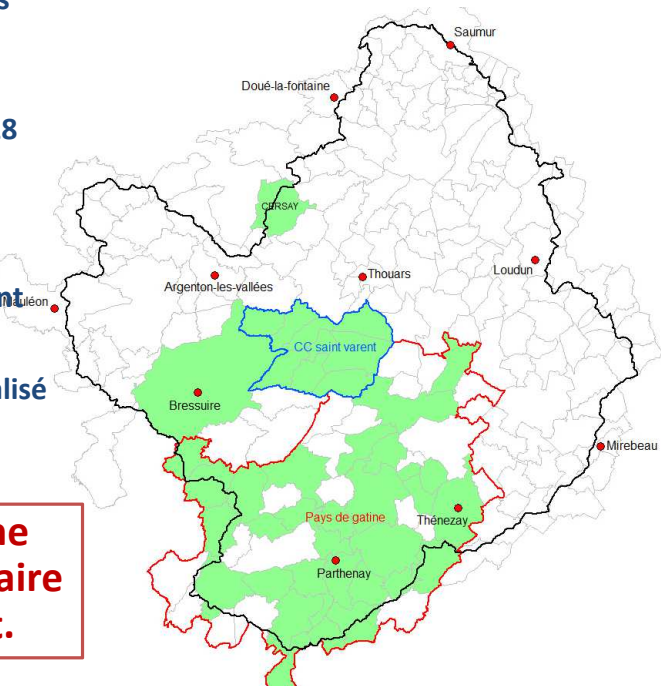


## Inventaire des zones humides

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- SDAGE demande aux SAGEs de réaliser des inventaires de zones humides à l'échelle du bassin
- Inventaire des ZH en cours sur 28 communes du Pays de Gâtine
- Diagnostic environnemental en cours sur de la CC de Saint-Varent
- Diagnostic environnemental réalisé sur la commune de Cersay

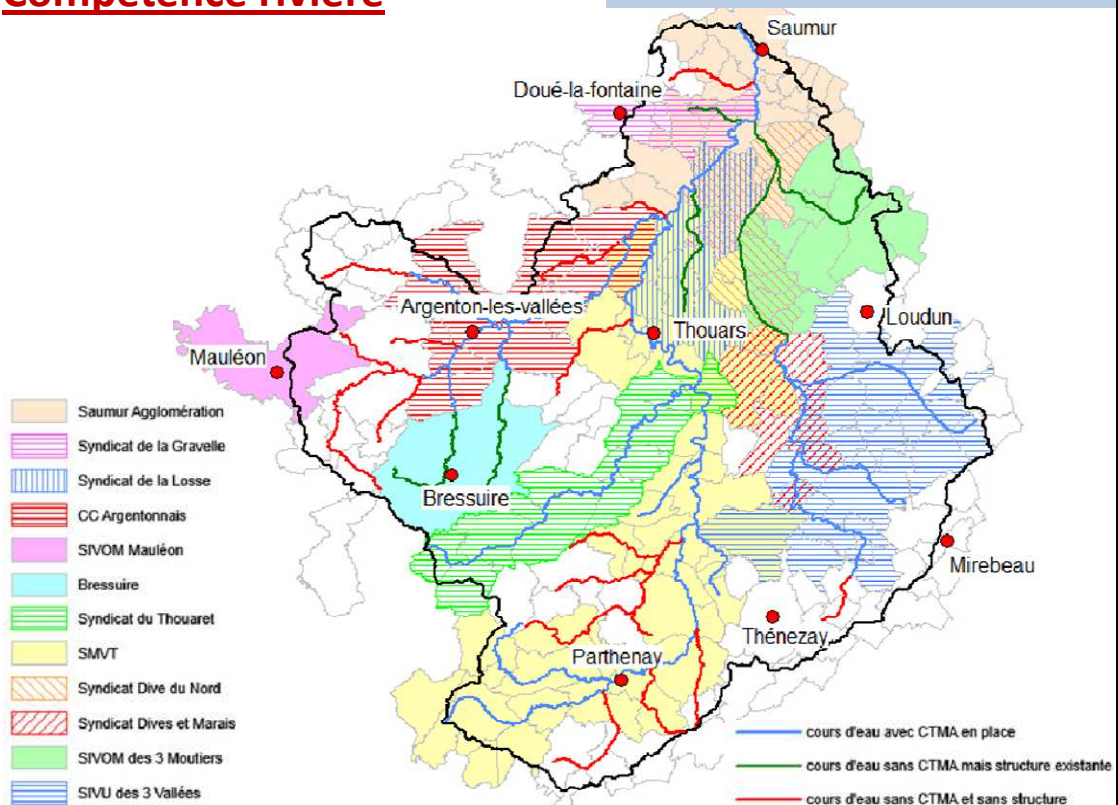
**Nécessité d'élaborer une méthodologie d'inventaire propre au SAGE Thouet.**





## Compétence rivière

2. Synthèse des premières commissions thématiques



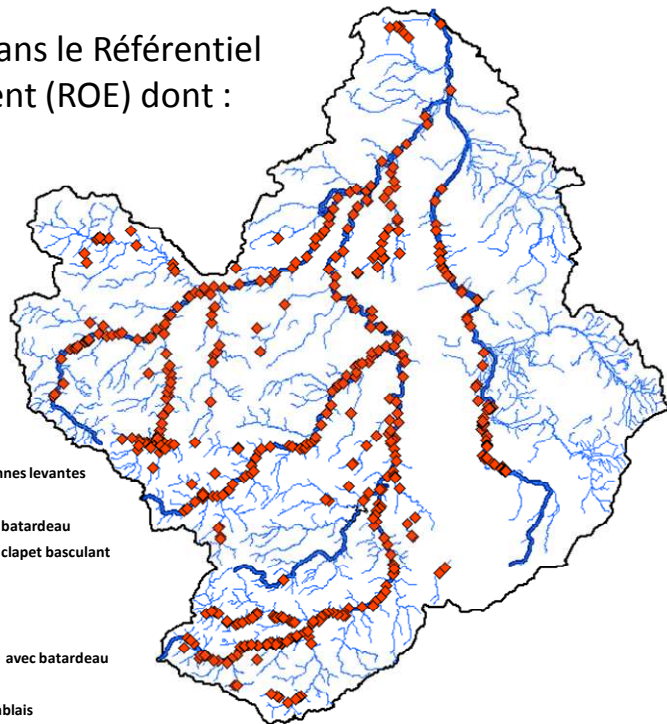
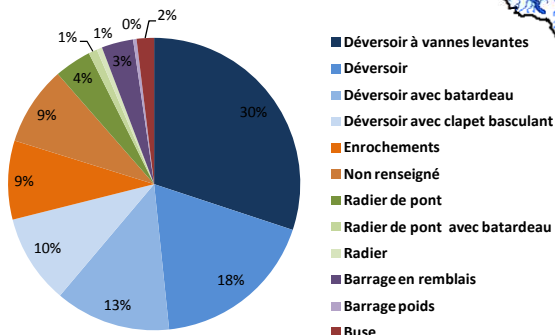
## Ouvrages hydrauliques

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 516 ouvrages référencés dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) dont :

214 sur le ss bassin du Thouet (79)  
 19 sur le ss bassin du Thouet (49)  
 79 sur le ss bassin de la Dive  
 140 sur ss bassin de l'Argenton  
 59 sur le ss bassin du Thouaret

- 116 ouvrages sur l'axe Thouet



## Restauration de la continuité écologique

### 2. Synthèse des premières commissions thématiques

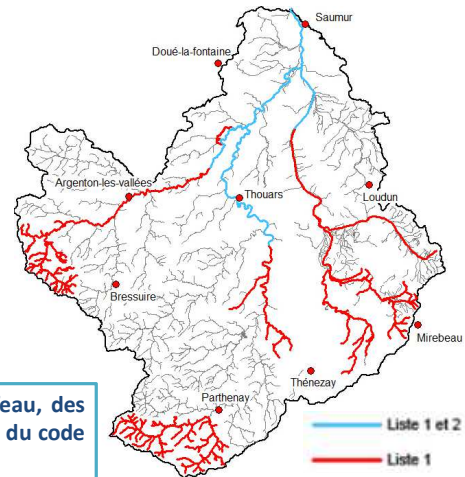
#### Disposition 1B-1 du SDAGE Loire-Bretagne:

« Le SAGE comporte un plan d'action identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau ».

« Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture de vannages... ».

« Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau ».

Arrêtés du 10 juillet 2012 portant le classement des cours d'eau, des tronçons de cours d'eau ou canaux au titre de l'article L. 214-17 du code de l'Environnement du bassin Loire-Bretagne :



**Liste 1 :** établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et ces cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.

Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières.

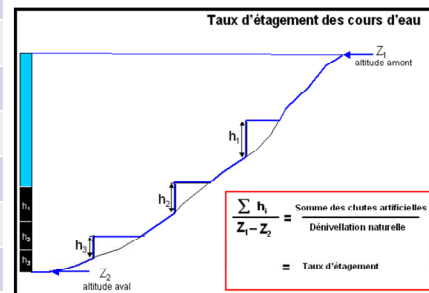
**Liste 2 :** concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

## Procédure de classement L 214-17 du CE

### 2. Synthèse des premières commissions thématiques

Cours d'eau classés en liste 1 du L 214 – 17 du CE	ROE
Le Thouet de la confluence avec l'Acheneau jusqu'à la confluence avec la Loire	53
Le Thouet et ses affluents de la source à la confluence avec la Viette	51
La Viette et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	9
Le Gâteau ou l'Acheneau de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	6
La Cendronne de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	6
L'Argenton et ses affluents de la source jusqu'au moulin de la Sorinière inclus	15
L'Argenton du moulin de la Sorinière exclu à la confluence avec le Thouet	44
La Dive du Nord et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sauves	50
La Sauves et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dive du nord	0
La Dive du nord de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	17
La Briande de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	0
Cours d'eau classés en liste 1 et 2 du L 214 – 17 du CE	ROE
Le Thouet de la Vallée de St-Hilaire (commune Taizé) jusqu'à la confluence avec la Loire	42
L'Argenton du pont de Preuil jusqu'à la confluence avec le Thouet	10
La Dive du Nord de l'aval du seuil de la Motte Bourbon jusqu'à la confluence avec le Thouet	1



Source : P. STEINBACH (ONEMA DIR Centre-Poitou Charente), 2009

#### Taux étagement :

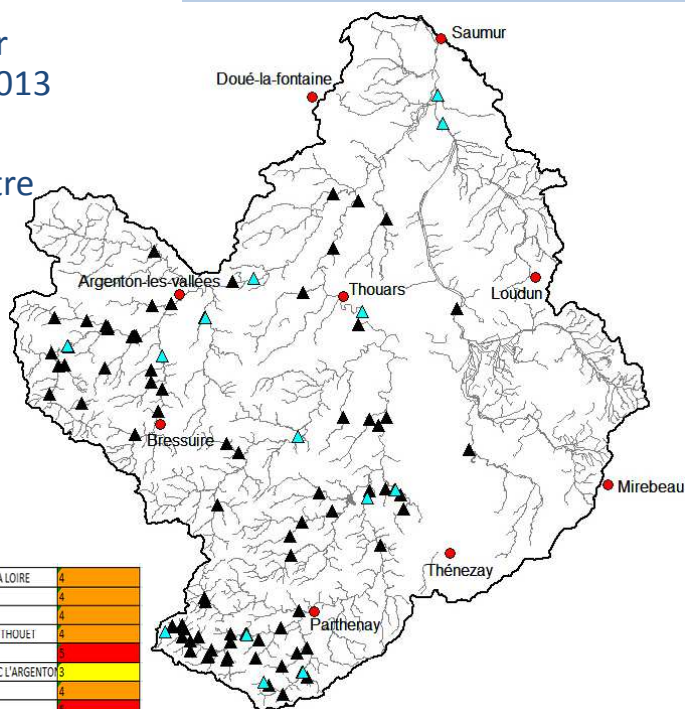
Thouet : 80 % (le PDM du SDAGE 2010 – 2015)

Thouaret : 40 % (étude des ouvrages, SERAMA)

## Etat du peuplement piscicole actuel

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 222 pêches recensées par l'ONEMA entre 1980 et 2013
- 39 espèces recensées entre 2002 et 2012:
  - Perches, gardons, chevaine, goujon
  - Ablette, Anguille et Brème sauf Secondigny
  - Carpe commune sauf Nueil.
- IPR déclassant sur 9 masses d'eau



FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	4
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	4
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	4
FRGR0442	LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	4
FRGR0443b	L'ARGENTON DEPUIS NUIEL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3
FRGR0444	LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	5
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	4
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2
FRGR2045	LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3
FRGR2057	LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3
FRGR2157	LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	5

## Autres éléments présentés

2. Synthèse des premières commissions thématiques

### Qualité

Résultats des indices hydrobiologiques (IBGN, IPR et IBD) entre 2000 et 2011

### Axes migrateurs et réservoirs biologiques

### Prospection loutre et castor

Présence / absence d'indices sur les différents tronçons observés, prospections 2013

### Etat du peuplement actuel piscicole

Espèces piscicoles et effectifs recensés lors des pêches électriques 2000 – 2011, zoom sur 6 stations concernant les espèces repères des contextes piscicoles (truite et brochet), les espèces envahissantes (écrevisse américaine, perche soleil, poisson chat), espèce accompagnatrice de la truite (vairon, loche franche) et espèces présentes sur l'annexe 2 de la Directive habitats Natura 2000 (Chabot, lamproie de planer et écrevisse à pattes blanches).

### Plantes envahissantes

Liste des espèces envahissantes sur le bassin, tronçons prospectés, campagnes d'arrachage

## Compléments à apporter

2. Synthèse des premières commissions thématiques

### - Espaces remarquables / Zones humides :

Indiquer les ZNIEFF et ENS liés aux milieux humides

Actualisation des inventaires de zones humides réalisées par les communes du bassin : [Collectivités / Communes](#)

### - Ouvrages hydrauliques

Caractéristiques des ouvrages répertoriés dans le ROE, taux d'étagement par masse d'eau : [ONEMA](#)

### - Végétation aquatique et rivulaire:

Liste des espèces présentes : [ONEMA / Collectivités](#)

### - Outils d'évaluation de la qualité des milieux aquatiques / Morphologie :

Réseau Evaluation des Habitats (REH), Réseau Observation des Milieux (ROM), Etat des contextes listés dans les PDPG,

Erosion des berges, étangs connectés [ONEMA / FDPPMA / Collectivités](#)

### - Reproduction des espèces:

Inventaire des frayères : [ONEMA / FDPPMA](#)

### - Loisirs:

Pêche, Canoë Kayak, randonnée [FDPPMA / Comité Départemental de Canoë Kayak / Collectivités](#)

## Calendrier de travail pour 2013

2. Synthèse des premières commissions thématiques

2013	Etat initial	Diagnostic	Commissions thématiques	Bureau de CLE	CLE		
Janvier						Composition des commissions. Compilation des données nécessaires à la rédaction de l'état initial.	
Février							
Mars							
Avril							
Mai							Présentation des différents volets de l'état initial provisoire aux commissions.
Juin							Etat d'avancement de l'état initial Besoin d'études complémentaires ?
Juillet							Complément état initial
Août							
Septembre							
Octobre							
Novembre							Présentation d'une version rédigée de l'état initial provisoire
Décembre							Présentation de l'état initial provisoire Lancement du diagnostic et des études complémentaires



## Ordre du jour



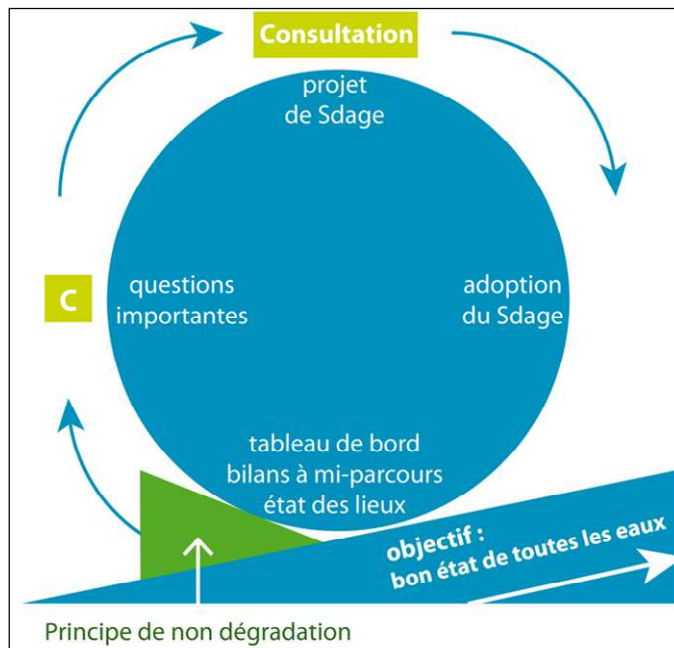
1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. **Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne**
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



## Révision SDAGE et Programme de mesures Calendrier

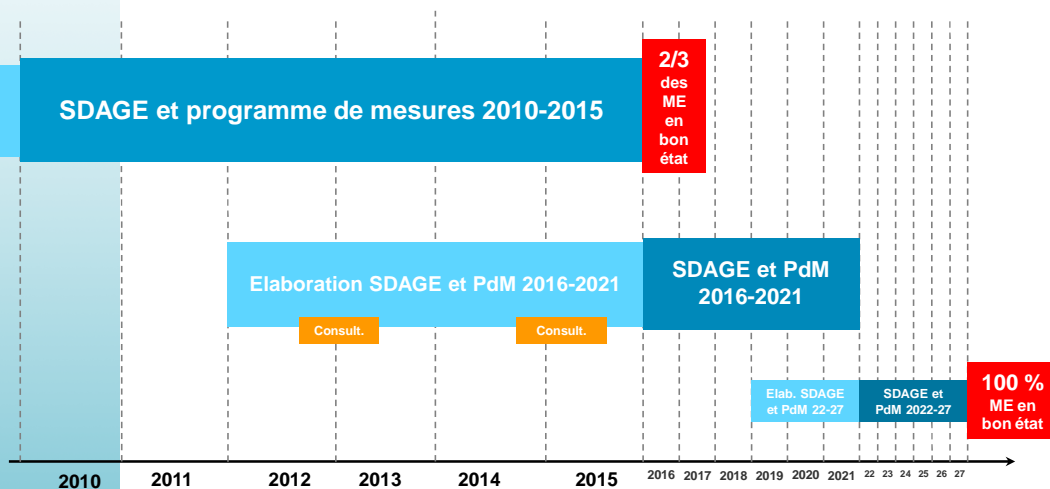


## Le cycle du Sdage



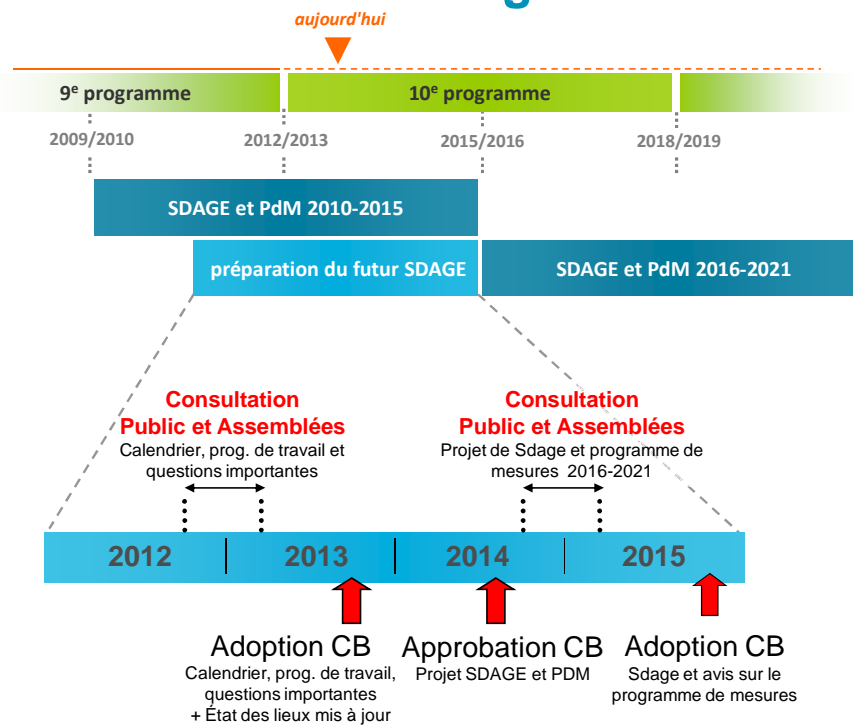
2

## Calendrier : 3 cycles successifs doivent permettre d'atteindre le bon état de toutes les eaux



3

## Elaboration du Sdage 2016-2021



## Enjeux et orientations

### 5 axes de travail :

- Intégrer les nouveaux éléments de contexte
- Actualiser les objectifs d'atteinte du bon état
- Actualiser les objectifs de qualité et de quantité de certaines dispositions.
- **Conforter la place des Sage sans provoquer de révision injustifiée et coûteuse en moyen.**
- Revoir la structuration du Sdage pour en faciliter l'utilisation.

## Merci de votre attention



6

## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. **Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin**
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



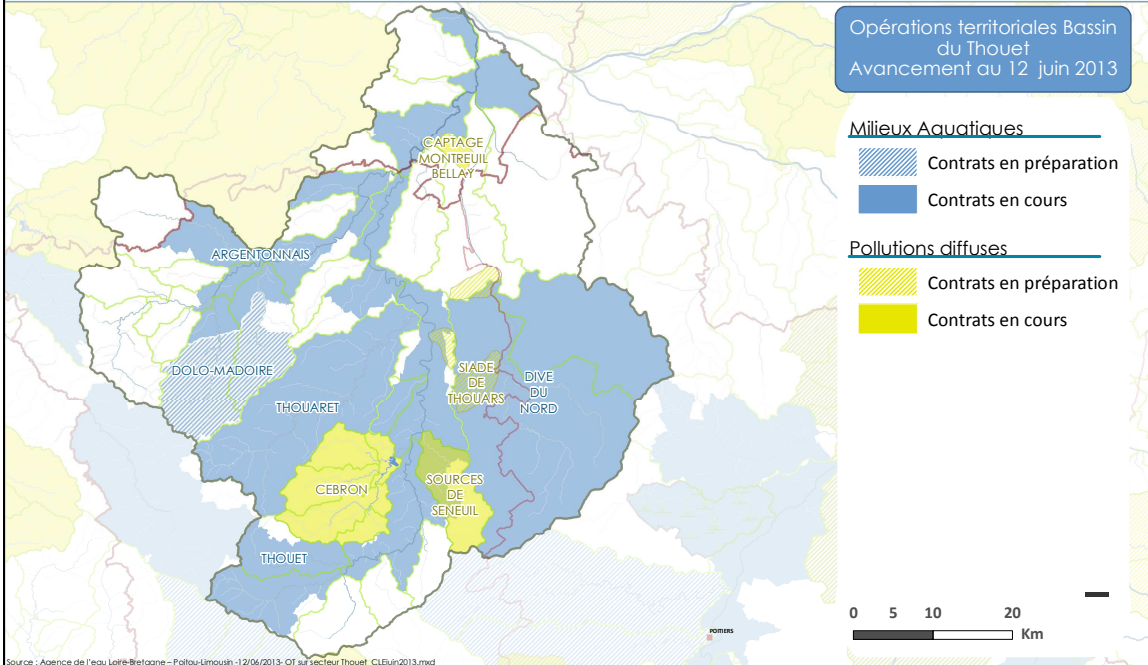




# Les Opérations Territoriales Bassin du Thouet



Établissement public du ministère chargé du développement durable



## CT Pollutions Diffuses



Établissement public du ministère chargé du développement durable

- **3 AAC du Pays Thouarsais (SEVT)**
  - Élaboration programme en cours
  - Objectif de contrat 2014 - 2018
- **Seneuil (SEVT)**
  - Changement de porteur de projet
  - Etude bilan en cours
  - Avenant de prolongation 2013
- **Cébron (CG79)**
  - Etude bilan en cours
  - Avenant de prolongation 2013
- **Montreuil – Bellay (CASLD)**
  - Programme en cours (2012-2015)

### SAGE Thouet

#### Avis de la CLE (fin 2013)

- 3 AAC du Pays Thouarsais
- Seneuil
- Cébron

#### Consultation technique en phase bilan et programmation



Établissement public du ministère chargé du développement durable

## CT Milieux Aquatiques



- **Thouet (SMVT, CASLD, FDPMA79 & 49)**
  - Programme en cours (2011-2015)
  - Avenant 10° programme
  - Bilan à mi-parcours 2013
- **Argenton (Com Com Argentonais)**
  - Programme en cours (2012-2016)
  - Avenant 10° programme
  - Avenant de reprogrammation et ajustement financier
- **Dive (SIVU + Dives et Marais)**
  - Programme en cours (2012-2016)
  - Avenant 10° programme
- **Thouaret (SIBT)**
  - Programme en cours (2007-2012)
  - Avenant de prolongation 2013
  - Elaboration programme en cours
- **Dolo et Madoire (Bressuire)**
  - Pré-sélection pour 2013
  - Elaboration programme en cours

### SAGE Thouet

#### Avis de la CLE (fin 2013)

- Dolo et Madoire
- Thouaret

#### Consultation technique en phase bilan et programmation

CLE SAGE Thouet 12/06/2013 – Opérations Territoriales

3



Établissement public du ministère chargé du développement durable

## Consultations de la CLE

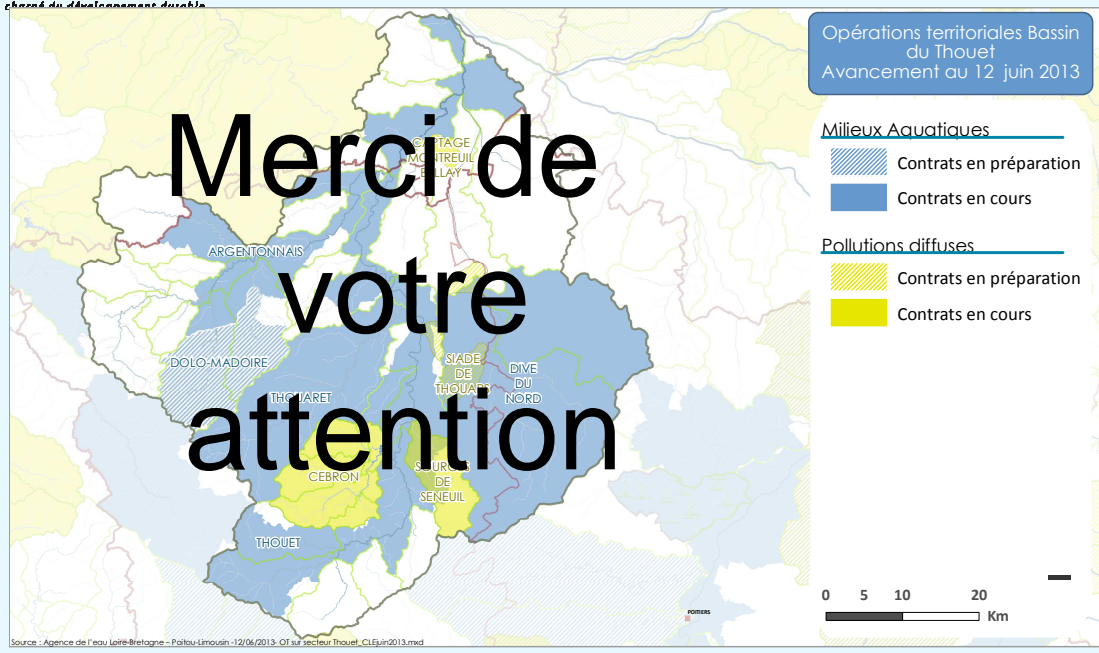


- Porteront sur les nouvelles contractualisations
  - Dolo et Madoire
  - Thouaret
  - Cébron
  - Seneuil
  - Pays Thouarsais
- Ne porteront pas sur les avenants
  - 10° programme
  - Prolongation
  - Ajustements des aides et de la programmation

CLE SAGE Thouet 12/06/2013 – Opérations Territoriales

4

# Merci de votre attention



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. **Actions de communication du SAGE Thouet en 2013**




## La lettre du SAGE

- 1<sup>er</sup> lettre diffusée en avril 2013
- Thèmes abordés :
  - *Qu'est ce qu'un SAGE*
  - *La notion de « Bon état » selon la DCE*
  - *Le rôle et la composition de la CLE*
  - *L'état d'avancement du SAGE*
  - *Les inventaires des zones humides*
  - *La consultation sur les questions importantes*
- Prochaine diffusion : octobre 2013

## Site internet

- Mise en ligne en juin 2013
- 5 rubriques renseignées
- Plateforme de téléchargement des documents relatifs à l'élaboration du SAGE

### 5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire



**la Lettre**  
Numero 1 - Mars 2013

**éDITO**  
Chers collègues,

Le SAGE est une véritable opportunité pour rechercher un équilibre entre la préservation de la ressource en eau et la satisfaction des usages. Cet outil, qui s'inscrit dans les lignes administratives de nos 3 départements, rassemble à l'échelle adéquate - celle du bassin versant -

Ainsi, lorsque le Thouet amène à Saumur, il a drainé, avec ses affluents, un territoire de plus de 3 300 km<sup>2</sup>. Ces cours d'eau ainsi que ses rivières souterraines, constituent un enjeu considérable en termes de quantité et de qualité et son usage à leurs multiples usages et fonctions à l'amont comme à l'aval.

Cependant, certains de ces usages sont aujourd'hui remis en question par l'état préoccupant de notre bassin versant : bien loin de respecter les objectifs de bon état fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2000.

Les membres de la CLE et moi-même sommes donc mobilisés pour élaborer ce SAGE Thouet de manière concertée, en ne laissant de côté aucun usage, et en réfléchissant ensemble à une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin.

C'est avec ce même souci de rassembler le plus grand nombre que cette lettre du SAGE Thouet a été conçue. Ce bulletin d'information sera diffusé deux fois par an, et permettra à chacun d'être informé du niveau d'avancement dans l'élaboration du SAGE et des différentes actions menées à l'échelle de notre bassin versant.


**René CHARRON,**  
Président de la CLE du SAGE Thouet

**QU'EST-CE QU'UN SAGE ?**

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont mis en place sur le territoire national pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE qui impose aux Etats membres de l'Union Européenne d'atteindre un bon état écologique et chimique des eaux.

Pour parvenir à cet objectif à l'échelle locale, des Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE) sont mis en place par les élus locaux et les services de l'Etat. Ces documents de planification définissent les priorités pour chaque bassin versant de l'eau ou de rivière, les objectifs à atteindre en termes de quantité d'eau et les dispositifs à mettre en œuvre pour y parvenir. Ses orientations et dispositions s'appliquent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau.

La carte ci-contre présente le périmètre du SAGE Thouet fixé par l'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010.



3 300 km<sup>2</sup> de territoire  
193 communes  
3 départements  
25 communes  
4 départements  
25 communes

MANDELORE  
DEUX-ÈVRES  
BELLEVEILLE

Le périmètre du SAGE Thouet

POURQUOI UN SAGE SUR LE TERRITOIRE ?  
OÙ PREND LES DÉCISIONS ?  
OÙ EN EST-ON ?  
POURQUOI DES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES ?

## Dossiers soumis à l'avis de la CLE

### 5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

#### Bien différencier:

- **Les dossiers portés à connaissance de la CLE du SAGE Thouet**

Dossiers ayant un impact sur la gestion de l'eau et transmis par les services de l'Etat

Pas d'avis consultatif de la CLE pour les SAGES qui ne sont pas approuvés

Seront listés sur le site web du SAGE

- **Les contrats territoriaux nécessitant un avis motivé de la CLE**

Porteur du contrat envoie un courrier à la CLE sollicitant son avis / cohérence des délais

CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de son avis

Distinction entre les SAGE approuvés et les SAGE en cours d'élaboration

L'avis de la CLE n'est pas sollicité pour les avenants au contrat